

DECISION DU MAIRE N°2026-024D

Fongibilité des crédits – budget principal 2026 de la Commune

Le Maire de la Commune de Saint Cannat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n°2026-005 du 22 mars 2026 portant délégation de pouvoir du Conseil municipal à Monsieur le Maire,

Vu la délibération n°2026-039 approuvant le budget principal 2026 de la commune,

Vu le règlement budgétaire et financier de la commune, adopté en date du 29 avril 2026 par la délibération n°2026-038,

Considérant le solde au 28/05/2026 des crédits sur l'opération 686 Club House Foot

Considérant les avenants au MP 2025ST05

DECIDE :

Article 1^{er} : d'AUTORISER les mouvements de crédits suivants, sur l'exercice 2026 du budget principal de la Commune de Saint-Cannat :

Chapitre	Libellé	CPT	DEPENSES	CPT	RECETTES
727	Bâtiments Communaux	2315	-12.000 €	1313	- 6.000 €
686	Club House Foot	2313	+ 12.000 €	1323	+ 6.000 €

Article 2 : Le maire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Saint Cannat le 28/05/2026

Joël LEVI-VALENSI
Maire de Saint Cannat

Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture le : 03 JUIN 2026
Affiché le : 03 JUIN 2026



Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

Acte à classer



Imprimer



Imprimer l'acte avec le tampon AR



Envoyer

2026-024D

1 En préparation 2 En attente retour Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-06-03T11-46-25.00 (MI270182120)

Identifiant unique de l'acte : 013-211300918-20260528-2026-024D-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Fongibilité des crédits - budget principal 2026 de la Commune

Date de décision : 28/05/2026



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DecisionMaire 2026-024D TransfertCredit 2026 Fongibilite.PDF

Multicanal : Non

Annuler

Classer

Préparé
Transmis
Accusé de réception

Date 03/06/26 à 11:46
Date 03/06/26 à 11:46
Date 03/06/26 à 11:53

Par ELSENHEIMER Sophie
Par ELSENHEIMER Sophie